

CONVENTION

Entre

SCENES NOMADES

18 Place du Champ de Foire

79170 Brioux sur Boutonne

Tél 05 49 27 57 95

Email : scenes.nomades@scenesnomades.fr

SIRET : 327 259 313 000 51 – APE 9001 Z

Licence n° 2 : 113015 – n° 3 : 113016

Représentée par Christophe Frèrebeau en qualité de président

Et

Le Collège Jean Monnet

Rue du Temple

79120 Lezay

Tél 05 49 29 41 65

Email :

Représenté par Madame Kathy Lavanche

en qualité de Chef d'établissement

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT

Dans le cadre d'un appel à projet de territoire Kustom, Scènes Nomades propose :

- Des interventions d'artistes-intervenants avec Betty Heurtebise (Cie La Petite Fabrique) et Marie Vullo (Union Régionale des Foyers Ruraux) pour la mise en jeu et/ou la mise en voix de textes.
- La venue au spectacle « Ravie » par la Cie Les Lubies la semaine du 22 au 25 novembre 2016 à la salle du metullum à Melle
- Une demi-journée de formation pour les enseignants encadrée par La Cie Les Lubies
- La rencontre avec l'auteure Sandrine Roche entre le 14 et 16 décembre 2016.

ARTICLE 1 – OBJET

Ce projet concerne 1 classe de 6^{ème} et leur professeur Madame Pascale Laugier et 2 classes de 6^{ème} et leur professeur Madame Molinarie.

1) Interventions :

L'intervenant, Marie Vullo, s'engage à proposer une découverte du texte de Sandrine Roche aux élèves de deux classes de 6^{ème} sur un créneau de 2 h (date à déterminer)

L'intervenant, Betty Heurtebise, s'engage à proposer une pratique artistique (Mise en jeu/en voix du texte) à 1 classe de 6^{ème}, sur un créneau de 4 h (dates et horaires à déterminer).

2) Formation :

Les enseignants s'engagent à participer à une formation le mercredi 23 novembre 2016 de 14 h à 17 h pour une durée de 3 h à la salle de réunion du metullum à Melle.

3) Spectacle :

Les élèves des trois classes de 6^{ème} assisteront au spectacle « Ravie » par la Cie Les Lubies le mardi 22 novembre à 14 h.

4) Auteure :

Les élèves d'une classe de 6^{ème} rencontreront l'auteure Sandrine Roche au collège le vendredi 16 décembre 2016 de 14 h à 16 h.

ARTICLE 2 – PRIX

Le collège s'engage à verser à Scènes Nomades la somme de 150 € en contrepartie des interventions, de la formation des enseignants, de la rencontre avec l'auteur, sur présentation d'une facture par chèque bancaire ou virement sur le compte

Crédit Mutuel Melle

Code Banque	Guichet	n° compte	clé RIB
15519	39101	00020275601	90
IBAN	BIC		
FR76 1551 9391 0100 0202 7560 190	CMCIFR2A		

ARTICLE 3 – PRIX DES PLACES

Le prix des places au spectacle « Ravie » est de 5.00 € par élève. L'entrée sera gratuite pour les enseignants accompagnateurs. Une facture sera établie le jour de la séance.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

Le collège s'engage à citer ou mentionner le logo ou le nom de Scènes Nomades sur tout document ou toute réalisation liée à ce projet.

Le collège s'engage à prendre en charge les frais de déplacement pour la sortie au spectacle.

Scènes Nomades s'engage à citer l'établissement dans le cadre de ce projet sur ces documents.

ARTICLE 6 : DUREE

La convention est valable à compter du 1^{er} novembre 2016 jusqu'à la fin de réalisation du projet et au plus tard le 30 juin 2017.

ARTICLE 7 : EVALUATION

Un bilan des actions mises en place sera transmis à Scènes Nomades, il précisera :

- Le nombre de classes impliquées dans le projet et le niveau,
- Le nombre d'élèves concernés,
- Les actions réalisées.

A l'issue de la fin de l'opération, Scènes Nomades réalisera un bilan global de ce projet d'éducation artistique et culturelle avec tous les établissements.

ARTICLE 8 : RESILIATION

Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'établissement la présente convention n'est pas appliquée, Scènes Nomades se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité.

ARTICLE 9 : LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de l'envoi, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

Fait à Brioux sur Boutonne

Le 10 novembre 2016

En deux exemplaires

Scènes NOMADES
Christophe PIERREBEAU
Président
18, Place du Champ de foire
70 BRIOUX sur BOUTONNE
Tél. 05 49 27 57 95
SIRET 423 288 313 00051 - APE 9001 7

Le Collège Jean Monnet
Kathy Lavanche
Chef d'établissement,